

Image not found or type unknown



Tierce personne lors d'examen oraux

Par **thomas123**, le **09/02/2017 à 20:28**

Bonsoir,rnrnJ'aurais aimé savoir, si l'on peut être assister d'une tierce personne lors d'examen oraux afin de garantir l'impartialité du Jury pour les établissements publics et privées (études supérieures) ?rnrnrnSi oui merci de bien vouloir me donner les références ou les articles de loi en faveur de tel ou tel réponse.rnrnMerci par avance

Par **amajuris**, le **09/02/2017 à 20:38**

bonjour,rnsi cela n'est pas prévu par le règlement des études ou des examens, vous ne pouvez pas l'exigez.rnsalutations